



OIM SÉNÉGAL COVID-19

Plan Stratégique de Préparation et de Réponse

Février- Décembre 2020

APERÇU GLOBAL DE LA SITUATION

Le 31 décembre 2019, un groupe de pneumonies d'étiologie inconnu a été signalé dans la ville de Wuhan, dans la province du Hubei, en République Populaire de Chine. Un mois plus tard, le 30 janvier 2020, le Comité d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est réuni et a annoncé que le pathogène connu sous le nom de nouveau coronavirus 2019 (COVID-19), constituait désormais une Urgence de Santé Publique de portée Internationale (USPPI).

La pandémie de la COVID-19 continue donc d'évoluer. Au niveau mondial, 17 106 007 cas étaient confirmés pour 668 910 décès à la date du 31 juillet 2020.

Le Sénégal a enregistré son premier cas le 02 mars 2020. A la date du 31 juillet 2020, le pays a enregistré 10 232 cas positifs à la COVID-19 dont 126 nouveaux, 6 776 personnes guéries, 205 patients décédés et 3 250 malades suivis dans les centres de traitement.

Dans un contexte qui ne présage pas d'une sortie imminente de la pandémie à COVID-19¹, l'état de santé de la population sénégalaise est marqué par : (i) des taux encore élevés de morbidité et de mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (ii) une persistance du fardeau des maladies vectorielles (paludisme...), des maladies transmissibles (tuberculose, VIH/Sida), les hépatites et les maladies tropicales négligées (MTN) malgré des progrès significatifs depuis plusieurs décennies; et, (iii) un accroissement rapide du fardeau des Maladies non Transmissibles, qui, pour la plupart sont des maladies chroniques à soins coûteux.

L'État du Sénégal a consenti des efforts notoires pour renforcer le système de santé et améliorer l'accès global des populations aux soins : construction, réhabilitation et équipement des structures sanitaires de base et de référence. Malgré ces efforts, le Sénégal continue d'être confronté à un problème d'infrastructures. Les indicateurs de couverture montrent une répartition inégale des infrastructures et de la qualité des plateaux techniques sur le territoire national.

Le Sénégal, bien que plus stable, fait partie des pays où des actions concertées en matière de paix et de sécurité, de commerce, de développement, de droits humains et d'action humanitaire sont nécessaires pour aider les communautés de la région et leurs gouvernements à mettre en place des politiques efficaces de migration.

Afin d'endiguer la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Sénégal a pris des mesures allant de la fermeture des frontières, l'instauration de l'état d'urgence et d'un couvre-feu, l'interdiction de circuler et de se rassembler à la promotion des gestes barrières. Ces mesures sont accompagnées par un fonds de riposte et de solidarité d'un montant de 1 000 milliards de FCFA dont 46 milliards pour le volet santé de la riposte.

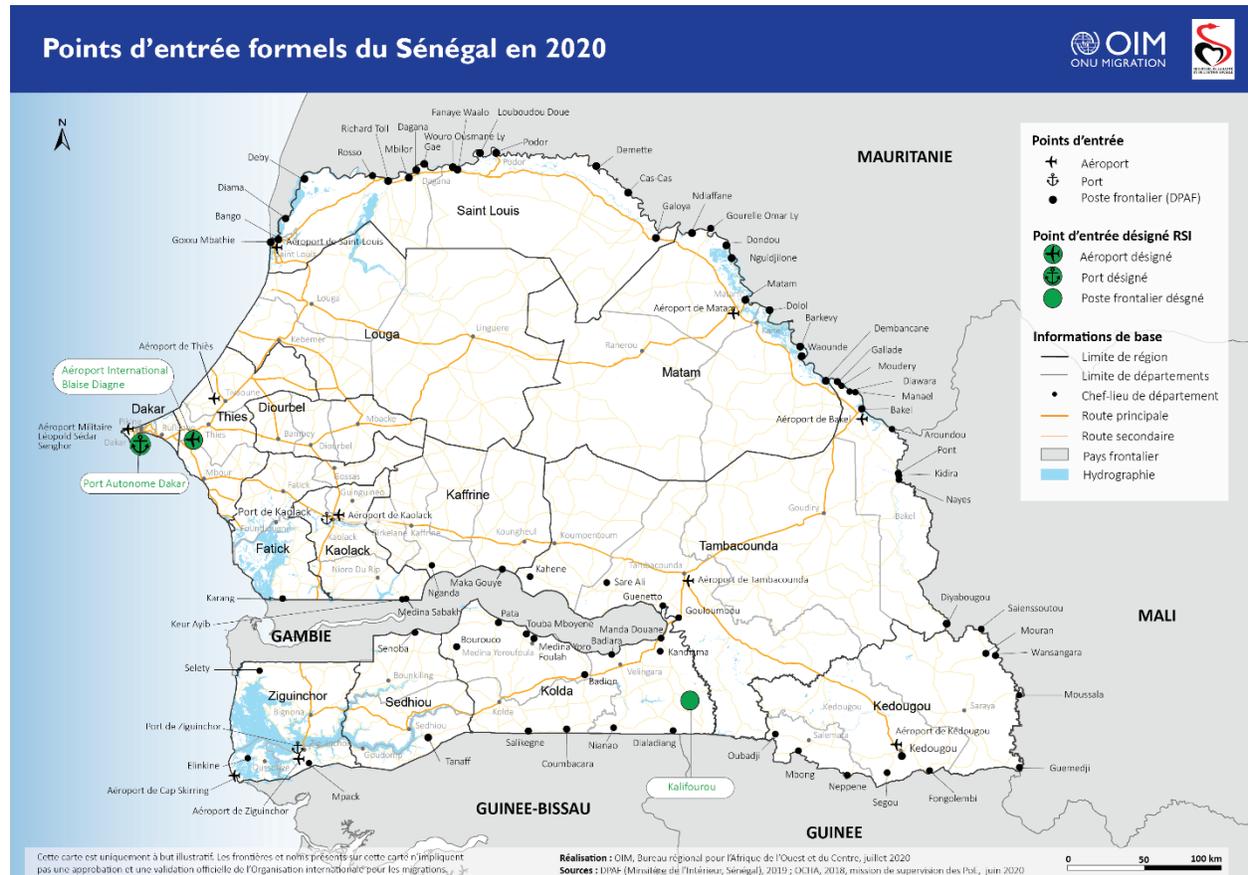
Le 04 juin 2020, le gouvernement a annoncé un allègement du couvre-feu nocturne et une reprise des transports entre les villes tout en insistant sur le respect des mesures de

¹ <https://www.ledevoir.com/monde/582384/covid-19-trop-de-pays-prennent-la-mauvaise-direction-dit-l-oms>

protection individuelle et collective pour mieux lutter contre la pandémie.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a élaboré un plan de préparation et de réponse stratégique mondial estimé à 499 millions de dollars. L'OIM, en

partenariat avec l'OMS et d'autres agences des Nations Unies (NU), des groupes de coordination ainsi que les parties prenantes non-ONU, aide les États membres et leurs partenaires à se préparer et à répondre à la pandémie liée à la COVID-19, grâce à des informations et à des soutiens technique et opérationnel.



Le Sénégal se caractérise comme étant à la fois un important pays de destination pour les populations d'Afrique de l'Ouest, mais aussi un pays d'émigration et de transit. Il est bordé à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée-Bissau, la Guinée et la Gambie². Avec 75 points d'entrée officiels³, le Sénégal compte 10 régions administratives frontalières avec ses 05 pays voisins parmi les 14 régions administratives du pays. Les communautés transfrontalières sont habituées à traverser les frontières quotidiennement pour des raisons sociales, économiques, sanitaires et commerciales ; ce fait s'explique aussi par le brassage culturel et la porosité des frontières.

² La Gambie forme une quasi-enclave à l'intérieur du pays.

³ Données de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières.

Grâce à son potentiel agricole, horticole et minier, le Sénégal est un territoire d'accueil pour les migrants saisonniers qui proviennent de l'intérieur du pays (migration interne), ainsi que des pays limitrophes (migration transfrontalière).

Au Sénégal, les ménages ruraux dépendent de la migration saisonnière et de la transhumance pour leurs revenus. Ces migrants viennent souvent de zones rurales vulnérables au changement climatique où leurs moyens de subsistance ne sont pas toujours soutenus et où une diversification des revenus est nécessaire. Ils migrent pour travailler dans des secteurs agricoles industrialisés, le commerce ou dans de petites exploitations horticoles.

Toutefois, cette migration de travail est significativement impactée par la restriction des déplacements régionaux et nationaux mise en place dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Par ailleurs, la pandémie à COVID-19 met à nouveau en lumière l'importance de protéger les droits des travailleurs migrants aux niveaux sanitaire, social et économique en mobilisant aussi bien le secteur privé, les ONG de développement mais également les acteurs étatiques.

Présente au Sénégal depuis 1998, l'OIM travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et d'autres partenaires clés dans la gestion de la migration.

Dans ce contexte, le rôle de l'OIM est d'assurer la gestion humaine et ordonnée des migrations, de promouvoir les politiques migratoires, d'aider à chercher des solutions pratiques aux problèmes de migration et de fournir une assistance aux migrants et aux communautés frontalières dans le besoin.

Pour appuyer les efforts du gouvernement et des autres partenaires, l'OIM Sénégal propose ce Plan Stratégique de Préparation et de Riposte (PSPR) qui est articulé autour de trois (03) priorités stratégiques englobant les composantes suivantes : Coordination et Partenariat, Suivi de l'impact de la mobilité, Communication des Risques et Engagement Communautaire (CREC), Surveillance de la maladie, Points d'entrée (avec la nécessité d'améliorer les capacités d'isolement requises pour les populations migrantes et les communautés d'accueil), Prévention et Contrôle de l'Infection (PCI) et la Protection.

Ce plan est aligné au **plan de préparation et de réponse stratégique mondial de l'OIM** et au **plan de réponse du Système des Nations Unies au Sénégal**. Il entre enfin en synergie avec le **programme de résilience économique et social du Sénégal face à la COVID-19**.

Le budget total du présent plan est de 2 000 000 de dollars US à mettre en œuvre jusqu'en décembre 2020.

Points clés:

- Le Sénégal a fermé ses frontières le 18 mars 2020 pour stopper l'importation de cas de COVID-19. Cette mesure a impacté la mobilité des personnes et des biens et le gouvernement du Sénégal a estimé que plus de 3000 Sénégalais ont été bloqués rien qu'en Mauritanie. Au l'intérieur des frontières, la pandémie a impacté la mise en œuvre des projets de retour, la réintégration, la protection et le travail des migrants.
- *Plus spécifiquement, du 23 juin au 03 juillet 2020, l'OIM a soutenu la Direction Générale de la Santé (DGS) du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) à mener une évaluation des*

dispositifs mis en place aux 20 points d'entrée prioritaires du Sénégal pour la riposte à la pandémie à COVID-19 et les points clés suivants ont été notés :

- ✓ Cinq points d'entrée sur 20 disposent d'un mécanisme de coordination et de communication établi et fonctionnel ;
- ✓ Seul le point d'entrée désigné de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) dispose de Procédures Opérationnelles Normalisées (PON), d'un Plan d'Intervention pour les Urgences de Santé Publique (PIUSP) sur lesquels des formations et des exercices de simulation pour la préparation et la réponse à un évènement de santé publique ont été menés par l'OIM en collaboration avec le service du contrôle sanitaire de l'AIBD, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), le CDC et l'OMS ;
- ✓ Onze points d'entrée sur 20 ont mis en place une stratégie de communication de risque sur la COVID-19 ;
- ✓ Aucun point d'entrée du pays n'a la capacité totale pour détecter et notifier efficacement des cas potentiels de COVID-19 ;
- ✓ Seul l'AIBD dispose d'un site d'isolement adéquat pour les cas suspects de COVID-19 ;
- ✓ Trois points d'entrée sur 20 ont la capacité totale d'évaluer et de référer des cas suspects de COVID-19 ;
- ✓ Six points d'entrée sur 20 présentent un niveau d'application total des mesures de désinfection et de décontamination pour la COVID-19 ;
- ✓ Deux points d'entrée sur 20 disposent des capacités totales en prévention et contrôle des infections pour la COVID-19.

CAPACITES DE L'OIM SENEGAL A REpondre A LA PANDEMIE DE LA COVID-19

En tant qu'Organisation des Nations Unies en charge des migrations, l'OIM appuie entre autres les gouvernements à répondre aux crises de santé publique, en particulier par la mise en œuvre du cadre Gestion de la santé, des frontières et de la mobilité (GSFM). L'OIM travaille en étroite collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les gouvernements et les autres partenaires depuis 69 ans pour répondre aux défis technique et opérationnel en cas d'urgences sanitaires.

En 2011, le Bureau Pays de l'OIM pour le Sénégal est créé afin de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement sénégalais et d'autres partenaires clés dans la gestion de la migration. Avec plus de 83 employés qui travaillent sur plus de 11 projets, l'OIM Sénégal soutient le gouvernement, les partenaires et les acteurs de la société civile à : (i) la gestion de la migration et de la santé, (ii) la gestion intégrée des frontières, (iii) l'assistance au retour volontaire et à la réintégration), (iv) la protection et (v) la migration, l'environnement et le changement climatique (MECC).

Dans le cadre du programme de Sécurité Sanitaire Mondiale (GHSA), l'OIM a reçu un financement et un appui technique de 5 ans (2016-2020) des Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies des États-Unis (CDC-Atlanta). Les interventions menées avec ce financement (en cours jusqu'en septembre 2020) ont pour objectif de renforcer les capacités de santé publique à toutes les catégories de points d'entrée du Sénégal en lien avec le cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité de l'OIM

et le Règlement sanitaire International (RSI 2005). Un total de 65 Points d'entrée (PdE) prioritaires sur 75 a été couvert dans 09 régions Sud et Sud-Est du Sénégal : Kédougou (07 PdE), de Kolda (08 PdE), Thiès (Aéroport International Blaise DIAGNE -AIBD-), Dakar (Port Autonome de Dakar), Fatick (01 PdE), Kaolack (02 PdE), Kaffrine (02 PdE) Tambacounda (08 PdE) Sédhiou (02 PdE), Matam (09 PdE), Saint-Louis (19 PdE), Ziguinchor (05 PdE). Les activités essentielles menées sont l'évaluation des capacités et des besoins, l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (PON) pour la détection, la notification et la gestion des maladies à potentiel épidémique (MPE), l'élaboration d'un (01) plan d'intervention pour les urgences de santé publique (PIUSP) de l'AIBD, la formation de 1 172 agents aux PdE (santé, forces de défenses et de sécurité, service de l'hygiène, eaux et forêts, agents des parcs et acteurs communautaires), l'organisation de 06 exercices de simulation sur table, le renforcement du matériel médical de base et des équipements de protection individuelle (EPI).

Dans la riposte liée à la COVID-19, ces activités ont été adaptées au contexte et aux besoins des régions mentionnées plus hauts (élaboration de PON spécifiques à la COVID-19, mise à disposition de matériel de prévention et de contrôle des infections, formation des agents des PdE et acteurs communautaires au contrôle sanitaire des voyageurs, soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de surveillance et de contrôle frontalier, etc.).

A cet effet, l'OIM est convaincue que la réponse à la COVID-19 doit inclure la mise en place rapide d'infrastructures pour l'isolement et la prise en charge précoce tels que des tentes d'assemblage qui peuvent être rapidement installés au niveau des points d'entrée, des zones de transit et des communautés d'accueils en perspective de l'ouverture des frontières.

APPROCHE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE DE L'OIM SENEGAL

L'OIM s'emploie à soutenir une réponse globale et efficace pour arrêter la transmission et la propagation de la maladie, limiter les effets humanitaires et socio-économiques de la maladie à COVID-19 et aider les personnes et les communautés frontalières à faire face à la pandémie.

L'approche de l'OIM est centrée sur le cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité (GSFM). Ce cadre relie une compréhension de la mobilité de la population (y compris les migrations saisonnières et traditionnelles) avec la surveillance des maladies et fournit une plate-forme pour développer des interventions multi-acteurs tout en mettant l'accent sur le renforcement du système de santé le long des corridors de mobilité conformément à l'application du Règlement Sanitaire International (RSI-2005).

L'OIM Sénégal vise à appuyer le Gouvernement et les partenaires à faire en sorte que les services de protection essentiels tels que les soins de santé d'urgence restent disponibles pour les personnes les plus vulnérables ; tout en veillant à ce que les acteurs de la protection puissent continuer à fournir des services de manière sûre. Pour les points d'entrée et les zones vulnérables incluant les communautés d'accueil et les zones transfrontalières, etc.), l'accent sera mis sur le renforcement de ces points d'infrastructures pour

la détection et l'évaluation des cas suspects, l'isolement, la prise en charge primaire et le référencement vers des structures appropriées. Ces sites doivent disposer des capacités adéquates pour l'application des mesures de prévention et de contrôle de l'infection (système de lavage des mains, approvisionnement suffisant en eau, distanciation, aération, toilettes, système d'élimination des déchets, etc.), et disposer de procédures opérationnelles normalisées pour la décontamination et la désinfection et des outils de communication sur les risques et les mesures à adopter pour limiter la propagation de la COVID-19.

La stratégie proposée fournira un appui opérationnel et technique pour renforcer la coordination et les partenariats, suivre les modèles de mobilité, améliorer la communication des risques et renforcer l'engagement communautaire, améliorer la gestion des points d'entrée et soutenir la prévention et le contrôle des infections (PCI).

Sur le volet récupération, la mission de l'OIM Sénégal travaillera sur les réponses aux impacts socio-économiques de la pandémie en soutenant la résilience pour les migrants et les populations vulnérables. Ce volet sera adressé par d'autres programmes et projets déjà élaborés et ou en cours de développement comme le plan de réponse du Systèmes des Nations Unies en lien avec le programme de résilience économique et social du Sénégal. L'importance de la récupération fait que l'OIM Sénégal travaillera avec plusieurs partenaires et acteurs en vue de mieux répondre aux conséquences de la crise liée à COVID-19.

Le présent plan est élaboré à partir du plan stratégique de préparation et de réponse mondial de l'OIM, du Plan stratégique de l'OMS tout en restant aligné au plan national de préparation et de réponse à l'épidémie du nouveau Coronavirus du Gouvernement du Sénégal.

DOMAINES D'INTERVENTIONS DE L'OIM SENEGAL

PRIORITE STRATEGIQUE 1 : ASSURER UNE REPONSE BIEN COORDONNEE, ECLAIREE ET OPPORTUNE GRACE A LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES DE SUIVI DE LA MOBILITE ET LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES DE COORDINATION AUX NIVEAUX COMMUNAUTAIRE, LOCAL ET NATIONAL.

COORDINATION ET PARTENARIAT

Pour répondre à la pandémie de la maladie à COVID-19, le Gouvernement du Sénégal a opté pour une fermeture de ses frontières avec les 05 pays voisins. Compte tenu de (i) la porosité des frontières, (ii) de la dépendance des populations de part et d'autre des communautés frontalières et (iii) du déficit en ressources humaines en forces de défense et de sécurité (FDS) et en logistique pour assurer la surveillance complète des frontières, de nombreuses violations des mesures d'interdictions de passage ont été notées.

L'OIM s'engage à soutenir une coordination forte et efficace entre les acteurs concernés au niveau communautaire, local et national pour soutenir la riposte du gouvernement du Sénégal face à la maladie à la COVID-19, en particulier dans la coordination des efforts pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de préparation et de réponse, dans la collecte et le suivi des mouvements des personnes au niveau des points d'entrée et des zones transfrontalières.

En lien avec le Règlement Sanitaire International (RSI 2005), il est important de renforcer les capacités du pays à prévenir, détecter et gérer les cas de COVID-19. Quel que soit le cadre, les points d'entrée jouent un rôle important dans l'introduction et la propagation de la pandémie. Ainsi, les personnes les plus vulnérables à cette menace pourraient être les agents des forces de défense et de sécurité, les personnes en déplacement avec la porosité des frontières et les communautés vivant autour de la frontière et des zones urbaines reliées à ces passages par les voyages, les transports et le commerce.

L'OIM entend soutenir les mécanismes de coordination communautaires, locaux et nationaux à travers :

- La facilitation de l'application des directives opérationnelles sur le dépistage, l'isolement et le référencement des cas suspects par l'engagement des acteurs et des communautés transfrontalières à la gestion des points de passage formels et informels ainsi que dans les zones vulnérables ;
- Le développement des procédures pour la coopération transfrontalière sur l'orientation, le retour et le rapatriement des migrants bloqués, le partage éventuel des ressources de gestion des urgences transfrontalières, l'assistance consulaire et la résolution des problèmes de protection des migrants.

SUIVI DES IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LA MOBILITE

Les restrictions à la mobilité des voyageurs telles que la fermeture des frontières ont considérablement impacté les mouvements des personnes et des biens depuis et vers le Sénégal. La crise sanitaire mondiale liée à la maladie à COVID-19 s'accompagne également d'un ralentissement des économies expliqué par un ralentissement du commerce mondial. Les migrations saisonnières habituellement liées à d'importants commerces intrarégionaux ont largement diminué au cours de la pandémie.

Dans ce contexte, l'OIM contribuera à fournir une analyse globale de l'effet de la COVID-19 sur la mobilité au gouvernement et aux autres partenaires par la :

- Collecte de données pour la cartographie et l'évaluation des points d'entrée (statut opérationnel, types de restrictions, durée des restrictions, catégories de population concernées et les mesures de santé publique mises en place).
- Cartographie, collecte de données et analyse de l'impact de la COVID-19 sur les migrants, les travailleurs migrants saisonniers et les populations frontalières dont la situation a été affectée par la pandémie, en veillant à ce que leurs besoins soient pris en compte dans la réponse.

PRIORITE STRATEGIQUE 2 : CONTRIBUER AUX EFFORTS DE PREPARATION ET DE REPONSE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE, LOCAL ET NATIONAL CONTRE LA MALADIE A COVID-19 AFIN DE REDUIRE LA MORBIDITE ET LA MORTALITE ASSOCIEES.

COMMUNICATION DES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Avec les acteurs impliqués dans la riposte au Sénégal, l'OIM travaille à renforcer la communication des risques et l'engagement communautaire (CREC) pour garantir que la mobilité soit correctement prise en compte dans les messages de santé publique et que les migrants, les opérateurs sectoriels employant des

migrants saisonniers (agriculteurs, institutions agricoles, collectivités locales), les communautés et les acteurs aux frontières aient accès à des informations, des outils et des équipements, des produits d'hygiène appropriés pour prévenir la maladie à COVID-19 et limiter son importation, son exportation et sa propagation. Une planification au niveau communautaire des actions pour la réduction des risques par l'engagement des communautés sera proposée pour protéger les populations migrantes et les communautés d'accueil susceptibles d'être affectées par la pandémie à la COVID-19, tout en promouvant la cohésion sociale et réduisant leur marginalisation. L'OIM Sénégal continuera de soutenir le gouvernement, les partenaires et les communautés à travers :

- Le soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication sur les risques liés à la maladie à COVID-19 et sur la promotion de la cohésion sociale par le développement, la distribution et l'affichage de matériel d'informations, d'éducation et de sensibilisation validés par le Ministère de la santé (affiches, flyers...) qui ciblent les migrants, les populations mobiles, les travailleurs migrants saisonniers, les communautés transfrontalières et les populations d'accueil sans oublier les femmes et les enfants ;
- L'appui aux autorités sanitaires, forces de défense et de sécurité et communautés frontalières à mener des activités de communication des risques, de promotion de la cohésion sociale et d'engagement communautaire dans les zones frontalières avec la Mauritanie, le Mali, la Guinée, la Guinée-Bissau et la Gambie en ciblant les zones de transit, de destination et les espaces rattachés aux points de passage (gares routières, marchés, structures de santé, etc.) ;
- La conduite d'une étude auprès des migrants et des communautés transfrontalières pour comprendre leur perception, y compris en fonction du genre, sur la maladie à COVID-19 et adapter la communication à cette population cible.

SURVEILLANCE DE LA MALADIE

Avec l'OMS, les experts, le gouvernement et les acteurs de la santé, l'OIM suit l'évolution de la propagation du virus et continue à appuyer les pays et soutenir les individus sur les mesures à prendre pour limiter la propagation par la surveillance à travers :

- L'élaboration de plans et de procédures opérationnelles normalisées de surveillance et de contrôle sanitaire, la formation des agents de santé, des forces de défense et de sécurité, des acteurs communautaires chargés de la détection et de notification de cas suspects de COVID-19 en collaboration avec les autorités sanitaires des régions médicales et des districts ;
- Le soutien aux activités de supervision des autorités pour optimiser le dispositif de contrôle et de surveillance.

POINTS D'ENTREE

Le Sénégal compte plus de 75 points d'entrée terrestres officiels avec ses pays frontaliers (Mauritanie, Mali, Guinée, Guinée-Bissau et Gambie) dont 3 ont été désignés par l'Etat du Sénégal pour renforcer, développer et maintenir les capacités décrites dans l'Annexe 1 du RSI (2005). Depuis mars 2016, l'OIM, avec l'appui technique et financier des Centres pour le Contrôle et la prévention des Maladies des Etats-

Unis (CDC Atlanta), accompagne le gouvernement du Sénégal à améliorer les capacités de santé publique aux points d'entrée. En mettant un accent particulier sur l'augmentation des capacités d'isolement des populations migrantes et des communautés d'accueil, ce soutien va être renforcé par :

- L'appui à l'évaluation des capacités et des besoins en santé publique aux points d'entrée grâce aux orientations techniques développées par l'OIM dans sa *Note d'orientation sur les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène aux points d'entrée en période d'urgence de santé publique de portée internationale- Maladie à coronavirus* ;
- L'appui au développement et à la diffusion de procédures opérationnelles normalisées (PON) spécifiques aux PdE notamment pour la détection et notification, ainsi que d'aide-mémoires pour la formation du personnel aux points d'entrée ;
- Le renforcement des mesures de prévention et de contrôle des infections, par la mise à disposition de matériel et équipements aux points d'entrée ;
- L'installation d'infrastructures d'isolement tels que des tentes pour le contrôle sanitaire, l'enregistrement, l'évaluation des cas, la mise à l'écart et le référencement. Les infrastructures doivent être équipées et disposer de système pour l'approvisionnement en eau, aération, toilettes, système de lavage des mains, système d'élimination des déchets) y compris des outils d'information et de communication sur la COVID-19 (affiches, flyers etc.) et des procédures opérationnelles (évaluation, mise à l'écart, décontamination/désinfection, élimination des déchets, etc.) et des procédures de maintenance ;
- Un soutien à la surveillance active par l'appui à la collecte de données sur les voyageurs aux points d'entrée ;
- L'appui aux régions prioritaires dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de contrôle et de surveillance aux points d'entrée et dans les zones frontalières.

PREVENTION ET CONTROLE DE L'INFECTION (PCI)

L'application de mesures de prévention et de contrôle des infections est essentielle afin de réduire le risque infectieux lié à la COVID-19. En conformité avec les directives nationales sur les mesures préventives contre la COVID-19 (distanciation physique, interdiction de rassemblement, ...), l'OIM soutient le renforcement des connaissances et des capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'épidémie sur la manière d'identifier un cas de COVID-19 lorsqu'il se présente, et sur la façon correcte de mettre en place des mesures de PCI pour limiter la propagation de la maladie aux niveaux des infrastructures existant aux points d'entrée et dans les sites dédiés pour le contrôle sanitaire, l'évaluation, la prise en charge et le référencement des cas par :

- L'achat et la distribution de kits d'hygiène -tels que des dispositifs de lavage des mains, des produits phytosanitaires (gel hydroalcoolique, savon, eau de javel, etc.) pour les hommes, les femmes et les enfants, qu'ils soient migrants ou population vulnérable. Ces achats doivent systématiquement être accompagnés du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) adéquat et adapté, ainsi que des procédures relatives à la désinfection adaptée à la COVID-19 ;
- L'achat et la distribution des équipements de protection pour les forces de défense et de sécurité

comme les thermo-flashes, gants, masques au niveau des espaces prioritaires et au niveau des points d'entrée accompagnés de formations pour leur utilisation ;

- Le développement de procédures et d'aide-mémoires pour l'application des mesures de PCI ;
- L'organisation de sessions de formations et d'exercices de simulations sur l'application des mesures collectives et individuelles de PCI pour les forces de défense et de sécurité, le personnel de santé responsable du contrôle sanitaire aux frontières ainsi que les acteurs communautaires ;
- L'appui sur les opportunités de réduction et de bonne gestion des déchets dans les centres de prise en charge, de transit, au niveau des communautés et dans les zones prioritaires.

PRIORITE STRATEGIQUE 3 : ASSURER AUX PERSONNES ET AUX COMMUNAUTES AFFECTEES PAR LES CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE UN ACCES AUX SERVICES ET PRODUITS DE BASE, Y COMPRIS LES SOINS DE SANTE, LA PROTECTION ET LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.

PROTECTION

En Afrique de l'Ouest et du Centre, près de 3 000 migrants sont en attente dans les centres de transit de l'OIM. L'OIM soutient la continuité de l'assistance aux migrants, aux personnes vulnérables, aux communautés et aux travailleurs migrants saisonniers impactés par la COVID-19 en se concentrant sur les services de santé essentiels et le soutien technique et opérationnel. La pandémie actuelle due à la COVID-19 aggrave toutes les vulnérabilités et les risques de violence et de discrimination préexistants, qui peuvent recouper d'autres facteurs tels que le genre, l'âge et le handicap, mais aussi la nationalité, le statut ou l'origine ethnique. Avec son portefeuille de projets, l'OIM promeut la protection et, la réintégration des migrants pour 3200 migrants en les accompagnant dans le cadre de leur retour volontaire. Au Sénégal, du 09 décembre 2019 au 31 mars 2020, l'OIM a accompagné 287 migrants pour leur prise en charge sanitaire et psychosociale. La plupart des migrants vulnérables qui ont bénéficié d'accompagnement de prise en charge sont confrontés à des maladies chroniques dont l'association avec la COVID-19 augmente le risque de sévérité (diabète, hypertensions) et de traumatismes physiques et psychologiques. L'OIM soutient la continuité des services essentiels de santé, la réponse aux demandes d'assistance, de soutien psychosocial et de protection pour les migrants, les femmes, les jeunes et les enfants affectés par la pandémie par :

- La fourniture de conseils techniques et opérationnels pour renforcer les capacités des mécanismes de coordination et de prise en charge des cas afin d'assurer la continuité de l'offre de services ;
- La mise à disposition auprès des services de la protection d'infrastructures WASH et des équipements de protection individuels (EPI) pour effectuer leur travail de manière sûre ;
- La formation du personnel spécialisé dans la protection ainsi que des autres acteurs de la migration et des communautés sur des outils de santé mentale et de réponse psychosociale contextualisés au contexte de la COVID-19 et spécialement adaptés aux populations migrantes et vulnérables, avec une attention particulière sur la promotion de la cohésion sociale ;
- La fourniture d'une assistance immédiate (articles non alimentaires, kits de désinfection, etc.) aux migrants de retour ou bloqués dans des sites de transit et la fourniture d'un soutien à la réintégration aux migrants de retour les plus vulnérables ;
- La mise en place d'une évaluation rapide de l'impact de la COVID-19 sur les tendances de la violence basée sur le genre, la protection de l'enfance et la lutte contre la traite dans le pays pour

intégrer les recommandations dans les plans de réponse nationale et locale ;

- Le renforcement du partenariat pour l'offre de protection entre les services publics et privés sur la base des résultats de l'évaluation de l'impact de la COVID-19 en faveur des migrants, des travailleurs saisonniers et des communautés frontalières.

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'OIM

L'OIM Sénégal a besoin d'un financement de 2 000 000 dollars US pour mettre en œuvre ce plan.

Ce montant représente un besoin indicatif pour les interventions planifiées par l'OIM Sénégal et articulées autour des piliers et des activités en référence au plan global stratégique et de réponse de l'OIM à la pandémie à COVID-19. En fonction de l'évolution de la pandémie, les interventions ciblées dans ce plan pourraient être appelées à évoluer en fonction des priorités nationales et des défis de la riposte à la COVID-19.

REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR PILIERS	
	BUDGET TOTAL DEMANDÉ (USD)
Coordination et Partenariat ●	\$ 150,000
Suivi des impacts sur la mobilité ●	\$ 100,000
Communication des risques et engagement communautaire ●	\$ 450,000
Surveillance de la maladie ●	\$ 150,000
<i>Points d'entrée</i> ●	\$ 700,000
Prévention et Contrôle de l'Infection ●	\$ 225,000
Protection ●	\$ 225,000
TOTAL	2,000,000